

Grenoble le 05/10/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Petites villes de demain : un nouveau programme d'appui du Gouvernement pour renforcer le maillage territorial »

Annoncé au dernier congrès annuel de l'Association des Petites villes de France, le programme Petites villes de demain (PVD) a été lancé jeudi 1^{er} octobre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, à Barentin (Seine-Maritime). Ce programme a pour objectif de conforter le rôle éminent des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et hors métropoles.

Petites Villes de Demain s'inscrit dans le prolongement des actions engagées par l'État et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation Centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie), pour accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Il est à la fois le premier programme territorial élaboré et lancé par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'une des principales actions de l'Agenda Rural du Gouvernement et l'un des instruments au service du Plan de relance.

Cette initiative s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir. Entre 800 et 1000 communes, partout en France, pourront ainsi être accompagnées.

Le Gouvernement fait le choix d'un dispositif très largement déconcentré et construit en lien étroit avec les acteurs locaux et nationaux intéressés. Ce programme d'appui sera élaboré en partenariat avec les collectivités territoriales, la Banque des Territoires, les chambres consulaires, la mutualité sociale agricole et de nombreux autres partenaires publics et privés.

Il sera ainsi décliné dans chaque région en fonction des dispositifs existants et des stratégies territoriales locales. En Auvergne-Rhône-Alpes 124 communes en bénéficieront pour la période 2020-2026.

Sont éligibles les communes de moins de 20 000 habitants, exerçant une fonction de centralité dans leur bassin de vie.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une analyse multi-critères a été réalisée pour caractériser la « fragilité » des petites centralités. Elle porte sur les trois variables suivantes :

- Le taux annuel d'évolution de sa population (2006-2016) ;
- Le taux annuel d'évolution de l'emploi dans la commune (2006-2016) ;
- Le revenu médian disponible par unité de consommation de sa population (2016).

Les préfets de département (délégués territoriaux de l'ANCT) et de région sont en responsabilité de sélectionner les communes, bénéficiant du soutien de leur intercommunalité, et volontaires pour intégrer le programme, selon des critères d'appréciation régionaux permettant d'évaluer et de mesurer la pertinence de leur démarche.

Le Préfet de l'Isère adressera prochainement les modalités de candidature aux communes et intercommunalités concernées.

La publication des villes retenues au niveau régional est prévu début décembre 2020.



**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01